

BAFA / BAFD

POITOU

Action Sanitaire et Sociale

Conditions d'attribution (cf règlement) :

L'enfant à charge d'allocataire affilié à la MSA POITOU en prestations familiales

Pièces à joindre obligatoirement au dossier :

La facture acquittée au nom de l'allocataire (comportant le nom de l'enfant concerné, le prénom, l'adresse, n° de téléphone de l'organisateur de stage)

Ce document doit être dûment complété et retourné **avec le justificatif** soit :Par mail : secretariat_ass.blf@poitou.msa.fr OU Par votre espace privé sur le site internet/application MSA**1 - Identification du demandeur**

Numéro de sécurité sociale de l'allocataire (parent) :

Bénéficiaire (nom de l'enfant) :

Né(e) le :

2 - Stage

Période du

au

Coût du stage :

€.

Vous avez réglé la totalité du coût du stage ?

 Oui - Dans ce cas le paiement se fera directement sur votre compte. Non - Dans ce cas, la participation sera versée à la structure (joindre un RIB)

La participation de la MSA Poitou sera accordée sous réserve du respect des conditions fixées par le Règlement Intérieur de l'aide aux BAFA / BAFD 2024 (cf verso) :

La participation de la Caisse est indiquée en fonction des critères connus à la MSA et ne **peut en aucun cas être supérieure à la dépense réelle.****Toute demande de remboursement reçue 4 mois après la date de fin du stage fera l'objet d'un refus administratif.**

Je soussigné

certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent

document.

Date

Signature de l'adhérent